

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du 08 décembre 2023

\*\*\*

### Délibération 2023\_12\_45

\*\*\*

**Objet:** Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement avant le vote du budget 2024

Le huit décembre deux mille vingt-trois, à neuf heures et trente minutes, à Nantes, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-trois novembre, signé par le Président du SYLOA.

#### Étaient présents : 11 (pour 18 voix)

---

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix); M. Claude CAUDAL (1 voix); Yannick BENOIST (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix); M. Roger GUYON (1 voix); M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Olivier DEMARTY (1 voix); M. Pierrick GUEGAN, suppléant de Mme Christine CHEVALIER (2 voix); M. André LE BORGNE suppléant de M. Daniel GUILLÉ (1 voix).

#### Absents représentés: 9 (pour 18 voix)

---

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; M. Jean-Luc SÉCHET (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGER; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Pierrick GUEGAN; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Marc MÉNARD; M. Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL; M. Jean CHARRIER (1 voix) donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY.

#### Absent excusé:

---

M. Jacques ROBERT ; M. Jean-Pierre BRU

#### Assistaient également :

---

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif); Mme Véronique MERLET (Assistante administrative-comptable).

**Nombre de votants:** 20 (dont 9 pouvoirs) pour un total de 36 voix.

**Secrétaire de séance:** Thierry COIGNET

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Le Président précise aux membres du comité syndical qu'en l'absence du vote du budget avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, il peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement aux budgets de l'année précédente du budget principal et du budget annexe.

En matière d'investissement, les crédits non consommés de l'exercice sont reportés (crédits de report) et peuvent faire l'objet d'engagements et de mandatements de dépenses. Le Président est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget annexe.

Outre ce droit, le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement des budgets, principal et annexe, de l'exercice précédent.

Aussi, il sollicite le comité syndical pour procéder aux opérations comptables sur l'exercice 2024 en l'absence du vote des budget principal et annexe.

***Après en avoir délibéré,  
le comité syndical à l'unanimité:***

- ***Autorise*** le Président à engager, liquider et mandater entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la date du vote du budget primitif, du budget principal et du budget annexe, de 2024 :
  - *les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux budgets 2023 principal et annexe, selon le tableau annexé à la présente délibération ;*
  - *les dépenses réelles de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits à cette section aux budgets 2023 principal et annexe.*
- ***Autorise*** le Président à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget primitif 2024 du budget principal et du budget annexe.

Fait à Nantes, le 8 décembre 2023

Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON



## QUART DES CREDITS BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

### Quart des crédits pour le budget principal

CHAPITRES - LIBELLE NATURE		CREDITS OUVERTS EN 2023	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2024
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00€	1 750,00€
21	Immobilisations corporelles	11 100,00€	2 775,00€
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>18 100,00€</b>	<b>4 525,00€</b>

### Quart des crédits pour le budget annexe

CHAPITRES - LIBELLE NATURE		CREDITS OUVERTS EN 2023	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE 2024
20	Immobilisations incorporelles	173 810,00€	43 452,50€
21	Immobilisations corporelles	299 870,63€	74 967,66€
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>473 680,63€</b>	<b>118 420,16€</b>